

# V- ANNEXES

## - V-1 LE CHANVRE -

Le chanvre (carbo, canèbé, en provençal) est une plante annuelle dioïque (avec des pieds mâles et des pieds femelles).

Les tiges produisent des fibres de grande solidité utilisées aux Mées de manière familiale pour le tissage de toiles à usage vestimentaire ou domestique (tissus d'ameublement, cordages...). Dans d'autres régions, il était cultivé de manière plus industrielle pour la fabrication de voiles et de cordages marins, gros consommateurs de fibres. Au milieu du XIXe siècle son déclin commence, avec l'arrivée de pays étrangers d'autres fibres : le coton, le sisal, le jute, et quelques années plus tard les fibres synthétiques. La France cultivait, en 1840, 176.000 hectares de chanvre, et 1.000 hectares en 1932.



*Récolte du chanvre - 1888*

Il existe plusieurs variétés de chanvre, certaines mieux adaptées à la production de fibres pour cordages et d'autres convenant mieux pour les toiles.

Le chanvre demande une terre fertile, une fumure abondante et de l'humidité. *“La facilité des arrosages et des engrais pour les habitants des Mées, y multiplie la culture du chanvre, cette plante précieuse réussit parfaitement dans ce territoire”.* (Jean-Jacques Esmieu - Cahapitre 3. Productions du territoire, page 81).

Sa culture peut être alternée avec une céréale, mais le plus souvent, il est cultivé plusieurs années dans la même parcelle : la chènevière (canébié, canébière). Le chanvre est semé courant avril, les graines sont déposées dans un petit sillon que l'on referme. Si on le destine au tissage, on le sème plus serré : une graine tous les 4 ou 5 cm, soit environ 4 litres de graines par are. Pour des cordages, on le sème plus clair : une graine tous les 6 ou 7 cm, soit 3 litres de graines par are.

Avant la levée, c'est à dire pendant environ 7 à 10 jours, il faut se garantir des ravages des oiseaux (passereaux, pigeons), friands des graines (chènevis en français, cané-boun, canaboun, en provençal). Pour éloigner, les oiseaux les enfants gardent les semis. En début de croissance, on enlève les mauvaises herbes et l'on peut aussi, à ce moment là, éclaircir les plants, si nécessaire. Des arrosages réguliers donnent une croissance rapide.

Vers la fin juillet, les tiges commencent à jaunir, on coupe la plante avec un "fauxon" ou autre serpe, on laisse sécher 2 à 3 jours, puis on secoue les tiges pour enlever le maximum de feuilles sèches on les groupe en bottes dont on égalise le sommet, et on les met à rouir. Une autre technique consiste à couper la plante, à enlever à la main les feuilles et l'extrémité des tiges, à en faire des gerbes et mises directement à rouir. On peut aussi couper un peu plus tard les pieds femelles de façon que les graines (canéboun) arrivent à maturité et on les récupère pour la basse-cour ; les chasseurs les gardent pour "agraner" les petits oiseaux (les becs fins) que l'on chasse à "l'espère" (au poste), ou avec des pièges, pour en faire des brochettes. Les fibres du chanvre tardif, que l'on gardait pour les graines, passent pour être de moins bonne qualité.

Le rouissage (*lou nailhagi*) consiste à détruire par fermentation aquatique certaines parties du végétal. Les tiges sont immergées dans des bassins, les rutoirs (*naï ou naisse*) et on les laisse se décomposer pendant 4 à 10 jours selon la vitesse de fermentation due surtout à la température de l'eau . Il pouvait parfois y rester beaucoup plus longtemps. *"Un des principaux vices de la manipulation actuelle du chanvre dans ce pays est de le laisser trop longtemps dans les rutoirs et de ne pas renouveler les eaux qui, y séjournant pendant les grandes chaleurs de l'été deviennent putrides, infectes et bourbeuses"*. (Jean-Jacques Esmieu - Cahapitre 3. Productions du territoire, page 82)

L'odeur dégagée par les rutoirs est assez infecte. *"La salubrité de l'air est altérée par l'eau corrompue des rutoirs et les exhalations malsaines qu'elle produit pendant les grandes chaleurs de l'été et dans l'automne en se répandant dans tous les environs et jusque dans la ville."* (Jean-Jacques Esmieu - Cahapitre 3. Productions du territoire, page 84)

Après le rouissage on sort les bottes de l'eau, on les secoue on les lave à l'eau courante, souvent dans le canal, pour enlever le maximum de matière végétale superficielle. Puis on délie les gerbes et on étend les tiges pour qu'elles sèchent parfaitement. Quand tout est bien sec, on refait les gerbes et on les rentre à l'abri pour finir de les traiter plus tard, soit les jours de pluie, soit dans l'hiver.

En 1571, il est défendu de battre le chanvre et d'en venter la graine dans les rues des Mées sous peine d'amende. (Jean-Jacques Esmieu - Cahapitre 10. Administration municipale, page 361)

Lorsque l'on reprend les tiges de chanvre on va séparer la filasse (la filasso) les fibres, de la chènevotte (candilhoun, candèou) partie non fibreuse qui se délite, c'est le broyage (brégounagi) ou teillage (destilhagi).

Pour cela on utilise d'abord une espèce de large billot de bois (lou cavet) ou une forte planche sur 3 ou 4 pieds et là-dessus avec un gros bâton (la taravelo) on brise grossièrement les tiges. On utilise une broie ou macque (brégoun, brègo), outil sur quatre pieds, formé de deux parties, une fixe et une mobile que l'on soulève ou abaisse à l'aide d'une poignée. On passe les tiges perpendiculairement sous cet instrument en actionnant la partie mobile de haut en bas afin de briser finement, complètement, les tiges et en détacher toute la chènevotte. A la fin du broyage il ne doit rester pratiquement que de la filasse, qu'il faut peigner (penchinagi) afin d'obtenir des fibres très fines et très propres, qui pourront selon leur nature (fine ou grossière), être filées puis tissées, ou torsadées pour faire des cordes.



*Broyage du chanvre vers 1870*